

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DECISION n°74/2022

Domaine et Patrimoine - Locations

Contrat de location d'un appartement situé au 1^{er} étage du 17 rue Becquerel au Palais-sur-Vienne au bénéfice de Madame Margaux CHAMPARNAUD

VU la vacance du logement sis au 1^{er} étage du 17 rue Becquerel au Palais-sur-Vienne ;

VU la demande de location faite par Madame Margaux CHAMPARNAUD le 1^{er} août 2022 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 5 : « *de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* » ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : il est autorisé la signature d'un contrat de location, relatif à un appartement de type T4 à usage d'habitation d'une superficie totale de 60,2 m² (+ une cave) situé au 1^{er} étage du 17 rue Becquerel, 87410 Le Palais-sur-Vienne, d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2022.

ARTICLE 2^{ème} : la présente location est consentie pour un loyer principal mensuel de quatre cent cinquante euros (450 euros) hors charges.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en mairie, le 03 octobre 2022
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 03 octobre 2022
Publié le : 03 octobre 2022

